

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 33 - 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le jeudi 25 septembre conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et représentée : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
Quorum : 6

Nadine PACALET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Différentiel cantine 2025-2026.

Monsieur le Maire rappelle la prise en charge du différentiel cantine par la Commune sur le budget. Ce dispositif est revu à chaque année scolaire pour l'adapter aux modifications éventuelles du prix du ticket de cantine de la commune de TALLARD.

Monsieur le Maire propose de reconduire la compensation, soit 1,10 € par repas (4,66 € par repas, tarif pour les habitants de TALLARD / 5,76 € par repas, tarif pour les habitants en dehors de TALLARD). Ce dispositif du différentiel cantine est assuré par la Mairie dès lors que les justificatifs de dépenses sont fournis.

Ce dispositif fonctionne également avec GAP, sur la même base tarifaire que celle qui est appliquée pour TALLARD (1,10 € par repas).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Décide** de reconduire le différentiel cantine ;
- **Fixe** le montant de la compensation par repas effectivement pris à **1,10 €** pour l'année scolaire 2025-2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Nadine PACALET